

RAPPORT N° 98/6-22
au Conseil Municipal

OBJET

VOIE PRIMAIRE DE LA ZAC II MOUFIA
BILAN FINANCIER PREVISIONNEL AU 1ER JANVIER 1998

Par Délibération du 18 mars 1987, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une Convention de Mandat avec la SEDRE pour la réalisation de la voie primaire de Moufia.

L'aménagement de cette Rode a ainsi permis de liaisonner les ZAC I et II de Moufia et de les rattacher au Boulevard Sud.

Cette opération a été menée par phases successives dont les trois premières ont été réalisées avant 1997 et leur bilan approuvé par une Délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 1997.

La phase IV est aujourd'hui achevée. Elle correspond à la portion de voie comprise entre le Rectorat et le Rond-Point des Géraniums. Cette tranche d'aménagement a d'ailleurs permis la réalisation d'un giratoire situé dans l'axe de la Rue Pierre Mendès France et de la nouvelle voie d'accès Ouest à l'Université.

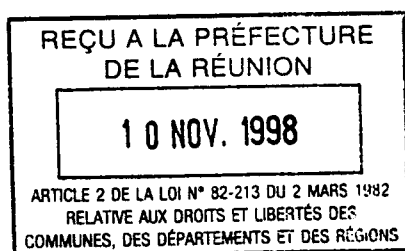
D'autres travaux ont également été entrepris et concernent notamment la réfection des trottoirs et la pose de nouveaux mobiliers urbains ainsi que la réalisation de plantations et l'arrosage automatique y afférent.

Ces travaux qui s'élèvent à 4 000 000 F, seront suivis des tranches V et VI évaluées à 5 500 000 F. Ceux-ci correspondent à l'aménagement d'un quai raccordé au Boulevard Sud et au traitement paysager des abords.

Actuellement, le mandat de réalisation de la Rode de Moufia présente une trésorerie positive et un bilan inchangé, arrêté à 31 000 001 F.

Je vous demande d'approuver le bilan financier prévisionnel de la voie primaire de la ZAC II de Moufia arrêté au 1er janvier 1998.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 98/6-22
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998**

OBJET

**VOIE PRIMAIRE DE LA ZAC II MOUFIA
BILAN FINANCIER PREVISIONNEL AU 1ER JANVIER 1998**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

Approuve le bilan financier prévisionnel arrêté au 1er janvier 1998 de la voie primaire de la ZAC Moufia.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 06 NOV. 1998

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

